

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 12/267 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT ADOPTION D'UNE MOTION RELATIVE A LA CONDAMNATION DES ASSASSINATS ET ATTENTATS COMMIS EN CORSE

SEANCE DU 21 DECEMBRE 2012

L'An deux mille douze et le vingt et un décembre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

BARTOLI Marie-France, BASTELICA Etienne, BENEDETTI Paul-Félix, BIANCARELLI Viviane, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CASALTA Laetitia, CASTELLANI Pascaline, DONSIMONI-CALENDINI Simone, FEDERICI Balthazar, FERRI-PISANI Rosy, GIACOMETTI Josepha, LUCCIONI Jean-Baptiste, LUCIANI Xavier, MERMET Valérie, MOSCONI François, NICOLAI Marc-Antoine, ORSINI Antoine, PANUNZI Jean-Jacques, RUGGERI Nathalie, SANTINI Ange, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique, SIMEONI Gilles, SIMONPIETRI Agnès, SINDALI Antoine, STEFANI Michel, SUZZONI Etienne, TALAMONI Jean-Guy, VALENTINI Marie-Hélène, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. ANGELINI Jean-Christophe à M. BIANCUCCI Jean
Mme BEDU-PASQUALAGGI Diane à Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette
M. CASTELLANI Michel à M. LUCIANI Xavier
M. CASTELLI Yannick à M. NICOLAI Marc-Antoine
M. CHAUBON Pierre à Mme BARTOLI Marie-France
Mme FEDI Marie-Jeanne à M. BUCCHINI Dominique
Mme GIOVANNINI Fabienne à M. VANNI Hyacinthe
Mme HOUEMER Marie-Paule à Mme DONSIMONI-CALENDINI Simone
Mme LACAVE Mattea à M. SIMEONI Gilles
Mme MARTELLI Benoîte à M. ORSINI Antoine
Mme NATALI Anne-Marie à M. SINDALI Antoine
Mme NIELLINI Annonciade à Mme VALENTINI Marie-Hélène
Mme NIVAGGIONI Nadine à Mme SIMONPIETRI Agnès
M. ORSUCCI Jean-Charles à M. FEDERICI Balthazar
Mme RISTERUCCI Josette à Mme BIANCARELLI Viviane
M. de ROCCA SERRA Camille à Mme RUGGERI Nathalie
M. TATTI François à Mme CASTELLANI Pascaline

ETAIENT ABSENTS : Mmes et M.

COLONNA Christine, FRANCISCI Marcel, GRIMALDI Stéphanie.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse, visé en son article 56,
- VU** la motion déposée par M. Jean-Jacques PANUNZI,
- VU** l'amendement déposé par le groupe « Elu(e)s Communistes et Citoyens du Front de Gauche »,

APRES EN AVOIR DELIBERE**ARTICLE PREMIER :**

ADOpte la motion dont la teneur suit :

« **CONSIDERANT** la situation extrêmement préoccupante de la Corse, liée en particulier à la multiplication des assassinats et à la recrudescence spectaculaire des attentats à l'encontre de biens immobiliers ou d'entreprises situés sur l'ensemble de notre territoire,

CONSIDERANT que toute forme de violence à l'encontre de personnes ou de biens, quelque soit sa motivation, est de nature à obérer tout développement et à altérer durablement la paix sociale,

CONSIDERANT les prises de position nombreuses de l'Assemblée de Corse visant à dénoncer la violence,

CONSIDERANT les démarches engagées par l'Assemblée de Corse au travers de sa Commission *ad hoc* en charge de réfléchir à la problématique de la violence en Corse,

CONSIDERANT les appels lancés de toutes parts par les acteurs de la société civile,

CONSIDERANT que l'Assemblée de Corse doit être le lieu d'une réaffirmation de cette exigence de Paix et de Justice par les représentants élus de la Corse,

CONSIDERANT les engagements dernièrement pris par le Gouvernement à ce sujet,

CONSIDERANT les déclarations de M. le Ministre de l'Intérieur et des Collectivités locales invitant les élus insulaires à se mobiliser pour dénoncer collectivement cette situation,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

CONDAMNE solennellement tous les assassinats et attentats commis en Corse,

AFFIRME sa solidarité à l'égard des victimes de ces violences ainsi qu'à leurs familles,

S'ENGAGE à mettre en œuvre une politique fondée sur un nouveau type de développement économique et un nouveau type d'aménagement du territoire pour endiguer la dérive affairiste et mafieuse en agissant contre la spéculation immobilière, contre la cherté de la vie et les bas salaires, la précarité et la pauvreté, la pénurie de logements sociaux,

RECUSE la mise en cause du droit de grève et l'intimidation violente contre les organisations syndicales et les grévistes,

APPELLE toutes les forces vives à se mobiliser, dans une action démocratique et populaire favorable à un sursaut citoyen conforme aux valeurs et principes républicains,

DEMANDE au gouvernement de soutenir, par des moyens budgétaires correspondants, cette politique de la CTC favorable au développement économique social et culturel et respectueux de la dignité et de l'identité des femmes et des hommes qui, indépendamment de leur origine, ont choisi de vivre sur cette terre et d'en composer le peuple,

PREND ACTE de la volonté politique du gouvernement d'agir sans attendre en usant, avec détermination et lucidité, de tous les moyens régaliens à sa disposition pour mettre un terme à la spirale de violence qui mine la société corse ».

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 21 décembre 2012

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI